

Lent to.....*Lalonde*.....

PLEASE RETURN

Date.....*Jan 18, 43*.....

DESCRIPTIONS TYPIQUES DE LÉGUMES

BETTERAVES ET CAROTTES

Guide des producteurs de semences

par

T. F. RITCHIE, B.S.A.

Aide en culture potagère

SERVICE DE L'HORTICULTURE
FERMES EXPÉRIMENTALES FÉDÉRALES

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
CANADA

BULLETIN N° 82—NOUVELLE SÉRIE

Traduit au Bureau de traduction du Ministère

Publié par ordre de l'hon. W. R. MOTHERWELL, Ministre de l'Agriculture,
Ottawa, 1927

630.4
C212

B82
new ser.
fr.

LES FERMES EXPÉRIMENTALES DU DOMINION

Principaux fonctionnaires

Directeur E. S. Archibald, B.A., B.S.A.

Agriculteur du Dominion.. . . .	E. S. Hopkins, B.S.A., M.S.
Chimiste du Dominion.. . . .	Frank T. Shutt, M.A., D.Sc.
Horticulteur du Dominion.. . . .	W. T. Macoun.
Céréaliste du Dominion.. . . .	L. H. Newman, B.S.A.
Botaniste du Dominion.. . . .	H. T. Güssow.
Eleveur du Dominion.. . . .	G. B. Rothwell, B.S.A.
Chef du service des plantes fourragères du Dominion.. . . .	G. P. McRostie, B.S.A., Ph.D.
Aviculteur du Dominion.. . . .	F. C. Elford.
Chef du service des tabacs du Dominion.. . . .	C. M. Slagg, M.S.
Apiculteur du Dominion.. . . .	C. B. Gooderham, B.S.A.
Bactériologiste du Dominion.. . . .	A. G. Lochhead, Ph.D.
Chef du service d'extension et de la publicité.. . . .	F. C. Nunnick, B.S.A.
Surveillant des stations fédérales de démonstration.. . . .	John Fixter.
Spécialiste en plantes textiles.. . . .	R. J. Hutchinson.

ALBERTA

Régisseur de la station expérimentale de Lacombe, Alberta, F. H. Reed, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Lethbridge, Alberta, W. H. Fairfield, M.Sc.
Régisseur de la sous-station expérimentale de Fort-Vermilion, Alberta, Robt. Jones.
Régisseur de la sous-station expérimentale de Beaverlodge, Alberta, W. D. Albright.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Régisseur de la ferme expérimentale, Agassiz, C.-B., W. H. Hicks, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Summerland, C.-B., W. T. Hunter, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale d'Invermere, C.-B., R. G. Newton, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Sidney, C.-B., E. M. Straight, B.S.A.

MANITOBA

Régisseur de la ferme expérimentale de Brandon, Man., M. J. Tinline, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Morden, Man., W. R. Leslie, B.S.A.

SASKATCHEWAN

Régisseur de la ferme expérimentale de Indian Head, Sask., W. H. Gibson, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Rosthern, Sask., W. A. Munro, B.A., B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Scott, Sask., Victor Matthews, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Swift Current, Sask., J. G. Taggart, B.S.A.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Régisseur de la station expérimentale de Fredericton, N.-B., C. F. Bailey, B.S.A.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Régisseur de la ferme expérimentale de Nappan, N.-E., W. W. Baird, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale de Kentville, N.-E., W. S. Blair.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Régisseur de la station expérimentale de Charlottetown, I.P.-E., J. A. Clark, B.S.A.
--

ONTARIO

Ferme expérimentale centrale, Ottawa.
Régisseur de la station expérimentale, Kapuskasing, Ont., S. Ballantyne.
Régisseur de la station expérimentale de Harrow, Ont., D. D. Digges, B.S.A., M.S.A.

QUÉBEC

Régisseur de la station expérimentale de Cap-Rouge, Qué., G. A. Langelier, D.Sc.A.
Régisseur de la station expérimentale de Lennoxville, Qué., J. A. McClary.
Régisseur de la station expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière, Qué., J. A. Ste-Marie, B.S.A.
Régisseur de la station expérimentale, La Ferme, Qué., P. Fortier, Agr.
Régisseur de la station expérimentale de Farnham Qué., J. E. Montreuil, B.S.A.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
BETTERAVES—	
Hâtive plate Egyptienne, description de la plante et de la racine.....	7
Egyptienne de Crosby “ “ “	9
Rouge foncée de Détroit “ “ “	11
Globe cramoisi “ “ “	13
Sang demi-longue “ “ “	15
Rouge foncée longue lisse. “ “ “	17
CAROTTES—	
A forcer Fancaise, description de la plante et de la racine.....	19
Corne écarlate (<i>Scarlet horn</i>) “ “ “	21
Coeur-de-boeuf (<i>Oxheart</i>) “ “ “	23
Chantenay “ “ “	25
Nantaise “ “ “	27
Demi-longue de Danvers “ “ “	29
Intermédiaire de James “ “ “	31
APPENDICE—	
Règlements gouvernant la production de semence-souche de fondation, de semence-souche d'élite et de semence enregistrée.....	32
A. Plantes auto-fécondées.....	32
B. Plantes fécondées librement.....	33
Etat des importations de graines de betteraves potagères, de betteraves fourragères et de carottes, par pays, entrées pour l'emploi au Canada, entre mars 1922 et mars 1926.....	34
Liste alphabétique de variétés et noms synonymes.....	35

DESCRIPTIONS TYPIQUES DE LÉGUMES: BETTERAVES ET CAROTTES

AVANT-PROPOS

Ces descriptions typiques de variétés de légumes ont pour première cause la crainte d'une disette de graines de légumes pendant la Grande Guerre. Beaucoup de pays producteurs ou exportateurs de graine, et qui ravitaillaient le Canada, étaient gravement affectés par le conflit ou y prenaient une part active. On en ressentit une vive anxiété pour l'avenir de l'agriculture canadienne, et les autorités agricoles décidèrent de voir s'il était possible de produire cette graine au Canada même. Les fermes expérimentales fédérales, les collègues d'agriculture et les particuliers tentèrent l'expérience avec les matériaux qu'ils avaient, et l'on découvrit, à la satisfaction générale, que l'on pouvait produire au Canada de la graine de première qualité, qui soutenait fort bien la comparaison avec la graine importée, et qui lui était même fort supérieure dans bien des cas.

La crise est passée, mais la production de graine au Canada a continué, et nos producteurs s'efforcent de fournir de la semence produisant des récoltes d'un type identique à celui de la variété. Ils se sont heurtés jusqu'ici à une grande difficulté: le manque d'un livre de types. Ce livre remplirait bien des lacunes: il servirait de guide pour choisir le type idéal; il fournirait des descriptions et illustrations de ce type idéal, auxquelles tous les producteurs pourraient se conformer; il permettrait de vérifier les récoltes provenant de semence ayant une autre origine, en ce qui concerne la vente de ces semences sous permis (pourvue dans l'article 6 de la loi des semences de 1923). Enfin, ce traité descriptif serait nécessaire en vue de la production future de semence-souche de fondation, de semence-souche d'élite et de semence enregistrée. Les règlements pour l'établissement de ces catégories de semence sont donnés dans l'appendice.

L'auteur désire appeler l'attention du lecteur sur le fait que la liste officielle des noms de variétés modèles est l'œuvre conjointe des représentants des grainetiers canadiens, des producteurs de légumes qui se sont attachés à supprimer autant que possible tous les noms synonymes ou en double. Sur l'invitation des fonctionnaires de la Division des semences, les représentants des groupes mentionnés se réunirent à différents centres pour discuter la possibilité d'éliminer les espèces inutiles. On consulta également les représentants des collègues d'agriculture et les fermes expérimentales fédérales. Une fois toutes ces conférences terminées, les matériaux pour la liste officielle des noms de variétés-types furent soumis au Comité spécial sur les légumes, sous l'Association canadienne des producteurs de semence, pour que ce comité les prenne en considération.

Cette compilation d'une liste officielle de noms de variétés modèles était très nécessaire pour la Division des semences, pour lui permettre de contrôler l'importation de semence inférieure et de variétés inférieures, et d'avoir une liste de variétés de choix à offrir aux producteurs de récoltes de légumes.

Ce n'est pas en effet sur la foi d'une épreuve de germination conduite au laboratoire que l'on peut déclarer pures ou impures des variétés de légumes; des essais de pousse ou de végétation sont nécessaires, pour trouver le pourcentage de racines ou de plantes qui possèdent le même type. Une fois ces essais de culture entrepris, on s'aperçut qu'il n'existait pas de livre de types, qui puisse servir de guide pour classer la proportion de semence pure et pour définir le pourcentage de semence hors-type dans un échantillon provenant d'une certaine quantité de semence. On comprit donc qu'il fallait prendre des mesures pour établir des types pour chaque espèce de légumes, dans la liste officielle des variétés modèles. Ces travaux offrent une très grande importance pour la Division des semences, car ils fournissent aux intéressés un type modèle précis de chaque variété et facilitent ainsi le contrôle de la vente des semences.

Le Comité spécial, sous l'Association canadienne des producteurs de semence, entreprit alors d'établir une série de gravures de "types" qui seraient satisfaisants pour le commerce et les membres du Comité se chargèrent de recueillir des vignettes de légumes représentant le type désiré pour chaque variété. L'auteur demanda aux grainetiers de lui fournir des idées et des vignettes. Tous ces grainetiers ont fait preuve de bonne volonté sous ce rapport et obligeamment prêté leur concours.

Comme on se proposait d'établir la production de semence-souche au Canada sous les règlements de l'Association canadienne des producteurs de semence, il devint bien évident qu'il fallait préparer un guide pour que les producteurs puissent choisir leur stock, conformément aux conditions posées par l'Association, pour chaque espèce de légumes. Disons, cependant, que le but principal de ce bulletin est de mettre dans les mains du producteur le type que l'on a choisi comme idéal, ou comme se rapprochant de l'idéal autant qu'on peut le faire à l'heure actuelle, et que les producteurs doivent s'efforcer d'obtenir. Un léger écart de variation sur ce type idéal sera nécessaire; jusqu'ici cet écart n'a pas encore été décidé, parce que peu des échantillons de la semence d'une variété ont été trouvés assez satisfaisants ou ont été éprouvés assez longtemps pour que l'on puisse connaître les variations que l'on peut en attendre d'une année à l'autre.

Le premier bulletin de la série de types de légumes traite de la culture des betteraves et des carottes, comme légumes potagers. Le manuscrit, accompagné de photographies de racines typiques, a été soumis à la réunion du Comité sur les légumes, sous l'Association canadienne des producteurs de semence, tenue à Oka, P.Q., en 1926, et le texte et les vignettes de types ont été jugés satisfaisants.

Les variétés décrites et illustrées dans les pages suivantes sont arrangées conformément à la liste officielle des noms de variétés modèles. Le Comité a convenu de ces dispositions pour ce bulletin et pour tous les autres bulletins qui paraîtront sur ce sujet. Les variétés marquées d'un astérisque sont celles qui se recommandent le plus par leur précocité, leur qualité ou leur saison. Au bas de chacune des pages descriptives, se trouvent des notes sur l'utilité générale de chaque variété.

L'auteur désire reconnaître les services utiles que lui ont rendus, dans la préparation de ce bulletin, les grainetiers du Canada et des Etats-Unis et les fonctionnaires du Ministère fédéral de l'Agriculture. Il doit également des remerciements à M. H. R. Murray, B.S.A., pour aide reçue dans la compilation des notes et dans la prise des photographies.

Descriptions typiques de betteraves et de carottes



HÂTIVE PLATE ÉGYPTIENNE

HÂTIVE PLATE ÉGYPTIENNE (EARLY FLAT EGYPTIAN)

Synonymes—Rouge foncée égyptienne; Rouge foncée navet égyptienne; Hâtive grosse Égyptienne; Égyptienne; Extra hâtive Égyptienne; Égyptienne navet; Rouge foncée Égyptienne extra hâtive; Rouge foncée plate Égyptienne extra hâtive; Égyptienne extra hâtive; Extra hâtive plate Égyptienne; Extra hâtive Égyptienne rouge navet; Plate extra hâtive Égyptienne; Hâtive améliorée Égyptienne.

Saison—Hâtive, utilisable environ 60 jours après les semailles.

Plante—Forte, dressée, collet clair, bien défini, grosseur moyenne à petite.

Feuilles: Peu nombreuses, longueur moyenne environ $5\frac{3}{4}$ pouces, à partir de la pointe supérieure jusqu'à la jonction avec le pétiole; largeur moyenne $3\frac{3}{4}$ pouces.

Couleur: Varie beaucoup depuis vert foncé jusqu'à rouge, avec veines rouge foncé très prononcées.

Racine—Forme: Longueur longitudinalement $1\frac{3}{8}$ pouce, transversalement $3\frac{3}{8}$ pouces, avec environ $\frac{1}{3}$ au-dessus du sol; aplatie; sommet de la racine, conique-carré; base de la racine, carrée.

Racine pivotante: En forme de queue de rat et petite.

Surface: Lisse à l'exception de quelques cheveux de base près de la jonction de la queue de rat; la base de la betterave a une couleur rouge, tout à fait foncée.

Chair: Foncée à rouge pourpre, avec zones larges, presque indistinctes, qu'une nuance plus claire fait parfois ressortir. La texture est croquante et tendre dans les premières phases, lorsque les racines ont environ 2 pouces de diamètre.

Adaptation—Bien adaptée pour le forçage ainsi que pour la vente en bottes, comme primeur.



ÉGYPTIENNE DE CROSBY (CROSBY EGYPTIAN)

ÉGYPTIENNE DE CROSBY (CROSBY EGYPTIAN)

Synonymes—Egyptienne hâtive de Crosby; Egyptienne de Crosby, espèce Arlington; Egyptienne de Crosby, espèce améliorée de Gregory; Améliorée de Crosby; Egyptienne améliorée de Crosby; Egyptienne extra hâtive améliorée de Crosby; Hâtive de Crosby.

Saison—Hâtive, utilisable environ 60 jours après les semailles.

Plante—Forte, dressée, à collet petit à moyen, que l'on appelle "carré".

Feuilles: Disposées d'une façon très compacte, modérément dressées, mesurant en moyenne $5\frac{1}{2}$ pouces à partir de la pointe jusqu'à la jonction avec le pétiole, sur une largeur de $4\frac{1}{10}$ pouces.

Couleur: Varie beaucoup, de rouge foncé à bronze, avec plaques vertes.

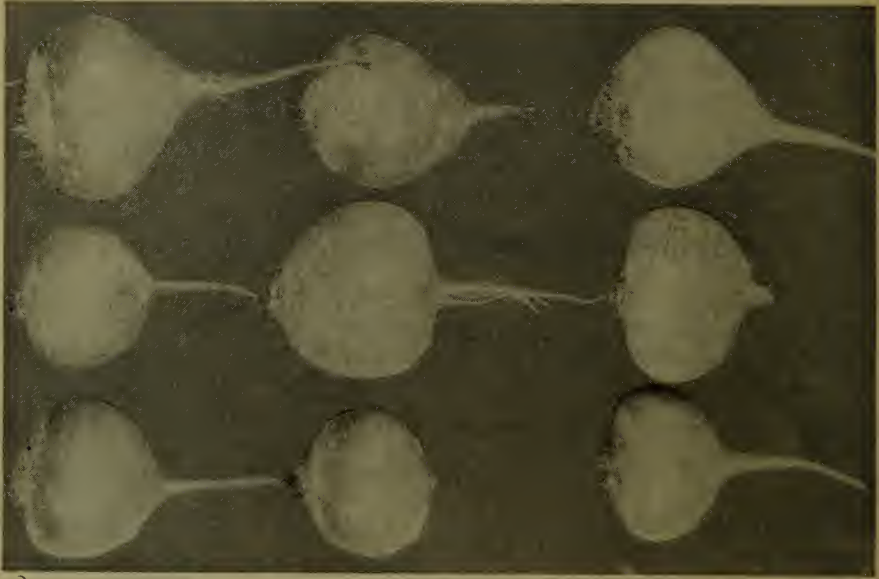
Racine—Forme: Longueur $2\frac{1}{2}$ pouces; largeur $3\frac{1}{2}$ pouces; environ $\frac{1}{3}$ au-dessus du sol; très globuleuse ou arrondie dans les jeunes betteraves; sommet de la racine arrondi-plat ou carré, lisse avec petit collet; base de la racine, s'effilant en rond, pleine.

Racine pivotante: En forme de queue de rat.

Surface: Très lisse, à l'exception de quelques racines fibreuses près de la base. *Couleur*: extérieur rouge brillant.

Chair: Rouge vermillon brillant avec fine zone d'un rouge pâle ou rose. Très tendre à grain fin; sucrée.

Adaptation—Une des meilleures pour la plantation précoce en pleine terre, pour la vente en bottes.



ROUGE FONCÉE DE DÉTROIT

ROUGE FONCÉE DE DÉTROIT (DETROIT DARK RED)

Synonyme—Détroit.

Saison—Peut être employée en bottes comme récolte hâtive, utilisable environ 65 jours après les semailles.

Plante—Dressée, collet propre bien défini, de grosseur moyenne.

Feuilles: Compactes et très dressées, mesurant en moyenne $5\frac{3}{4}$ pouces à partir de la pointe jusqu'à la jonction avec le pétiole, largeur $4\frac{1}{4}$ pouces.

Couleur: Vert à vert foncé ou tacheté de rouge et pétioles nuancés de rouge.

Racine—Forme: Globuleuse à presque ronde pour la racine qui a atteint une dimension moyenne; très peu enterrée dans le sol; sommet de la racine, s'effilant en rond, plein, lisse; base de la racine, s'effilant en rond, pleine.

Racine pivotante: de grosseur moyenne, moyenne à courte, charnue, propre, bien définie, se joint presque brusquement à la base de la betterave.

Surface: Très lisse, montrant une couleur foncée à presque rouge-sang. La base de la betterave n'a pas de chevelu de racine.

Chair: Rouge vermillon, avec zones d'une nuance plus claire de la même couleur.

Adaptation—Pour le jardin de la maison et les jardins maraîchers comme betterave en bottes pour la vente ou pour la conservation en hiver ou la mise en conserve, à cause de sa très haute qualité.



GLOBE CRAMOISI



GLOBE CRAMOISI (CRIMSON GLOBE)

Synonymes—Globe cramoisi hâtif; Globe cramoisi amélioré; Globe cramoisi foncé; Nouveau Globe cramoisi; Globe amélioré; Rochester ou Globe cramoisi amélioré.

Saison—Peut être employé comme deuxième semis hâtif; utilisable 65 à 70 jours après les semailles.

Plante—Forte, dressée, à collet relativement petit, à pointe courte.

Feuilles: modérément compactes, mesurant en moyenne $5\frac{3}{8}$ pouces à partir de la pointe jusqu'à la jonction avec le pétiole; largeur, $4\frac{3}{4}$ pouces.

Couleur: Le feuillage est violet-bronzé riche.

Racine—Forme: En globe, pousse environ $\frac{1}{3}$ au-dessus du sol; longueur, $3\frac{3}{4}$ pouces; largeur, $3\frac{1}{2}$ pouces; sommet de la racine en pointe très courte, pleine.

Racine pivotante: En queue de rat, s'effilant rapidement; charnue à la base de la racine.

Surface de la racine: Très lisse, rouge foncé se montrant à la surface de la peau.

Chair: Fine, tendre, de bonne qualité, rouge-sang riche, à cercles en zones peu visibles.

Adaptation—C'est comme espèce de récolte principale qu'elle est le plus utile.



SANG DEMI-LONGUE (HALF LONG BLOOD)

SANG DEMI-LONGUE

Synonymes—Demi-longue sang foncé de Strasbourg; Nouvelle Demi-Longue; Demi-longue Rouge Sang; Demi-longue Sang foncé Maraîchère; Philadelphie ou Demi-Longue Perfection; Demi-Longue Perfectionnée.

Saison—Hiver et printemps; utilisable de 75 à 80 jours après les semailles.

Plante—Forte, dressée, à collet net, bien défini, dans la plupart des cas s'effilant en rond, à partir de l'épaule large.

Feuilles: Extrêmement lisses et luisantes, de grosseur moyenne.

Couleur: Varie beaucoup, de rouge foncé à vert bronze, avec veines rouges saillantes.

Racine—Forme: Demi-longue; longueur longitudinalement $7\frac{1}{2}$ pouces, diamètre $2\frac{5}{8}$ pouces près du collet, le collet se montre au-dessus du sol dans la proportion de $1\frac{1}{2}$ pouce; sommet de la racine, pleine, arrondie en s'effilant; base de la racine, s'effilant brusquement jusqu'à une pointe.

Racine pivotante: Moyenne à courte; il n'y a pas d'allongement dans quelques cas, car les racines se terminent souvent par quelques petites racines ou radicelles.

Surface: Il y a trois rangées de racines latérales avec des lenticelles très apparentes; pour le reste, très lisses. La couleur est rouge foncé riche.

Chair: Rouge foncé, avec zones presque indistinctes; texture, croquante et tendre; qualité, très belle et sucrée.

Adaptation—Une très belle espèce pour la conservation en hiver et l'emploi hâtif au printemps.



ROUGE FONCÉE LONGUE LISSE (LONG SMOOTH DARK RED)

ROUGE FONCÉE LONGUE LISSE

Synonymes—Sang foncé longue; Sang foncé extra longue améliorée; Rouge Sang longue; Rouge Longue Améliorée; Sang Tardive; Sang Longue Rouge; Sang Longue; Rouge Sang Longue Foncée; Longue Lisse; Sang Longue Lisse; Rouge Sang Longue Lisse; Longue Lisse Sang Foncé.

Saison—Convient le mieux pour la conservation d'hiver.

Plante—Pousse forte, dressée, à collet qui a une tendance à être grossier mais qui va en s'effilant étroitement jusqu'au sommet à partir du corps mince de la racine.

Feuilles: De longueur et de largeur moyennes; très lisses et attrayantes.

Couleur: Rouge foncé avec nombreuses veines rouge pâle.

Racine.—Forme: Longue et mince, dans bien des cas aplatie, quelque peu sur les deux côtés où les lenticelles et les fines radicelles se développent; longueur, 13 pouces; largeur, $1\frac{3}{16}$ pouce; au-dessus du sol, $2\frac{1}{2}$ pouces; sommet de la racine, $2\frac{1}{8}$ pouces à partir de l'épaule jusqu'au sommet du bourgeon; base de la racine, longue, effilée.

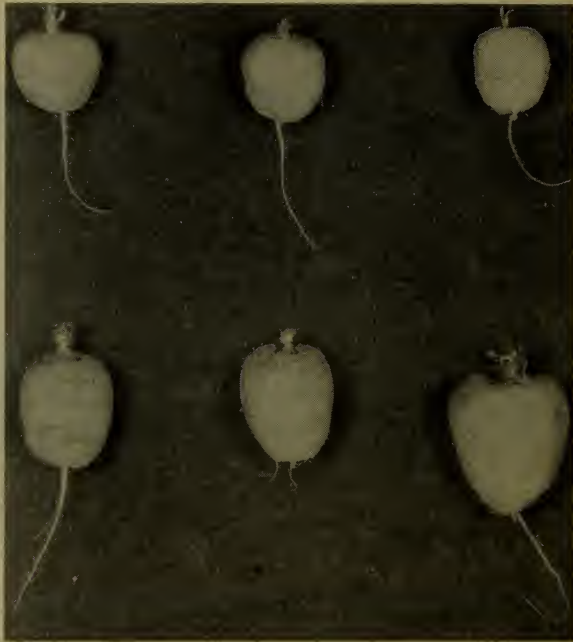
Racine pivotante: S'amincissant en une pointe.

Surface de la racine: Lisse à modérément lisse, à couleur rouge foncé.

Couleur de la chair: Rouge foncé, à zone très large mais presque indistincte.

Texture: Croquante et de bonne qualité.

Adaptation.—Une bonne espèce pour la conservation en hiver. Il faut un sol profond, riche et gras pour la production de racines de bonne qualité.



FRANÇAISE À FORCER (CORNE COURTE TRÈS HÂTIVE)

FRANÇAISE À FORCER (CORNE COURTE TRÈS HÂTIVE)

Synonymes.—Française à forcer hâtive, Ecarlate très hâtive à forcer; Rouge française à forcer; Corne courte écarlate très hâtive; Corne française à forcer; Corne courte française hâtive; Ecarlate très hâtive à forcer française; Corne courte hâtive écarlate; Corne écarlate française hâtive; Française à forcer hâtive ou Corne courte; Plus hâtive française à forcer; Boule dorée à forcer; Boule dorée hâtive ou Française à forcer; Corne française; Corne courte plus hâtive.

Plante.—Pousse: Petite à moyenne.

Dimension des feuilles: Petites et très fines.

Couleur du feuillage: Clair, avec parties plus foncées.

Col: Petit et court.

Mode de végétation: Pousse presque entièrement sous terre, une petite partie du collet seulement se montre au-dessus de terre.

Racine.—Forme: Presque globuleuse. Longueur, $1\frac{1}{16}$ pouce; largeur, $1\frac{5}{16}$ pouce.

Racines: Une petite racine pivotante se voit à l'apex tronqué de la racine, très peu de radicelles se développent des côtés.

Collet: Très fortement déprimé autour du col.

Lenticelles: Grosseur moyenne, modérément déprimées.

Couleur: Orange-écarlate, peut-être d'une couleur un peu plus claire que quelques-unes des autres espèces à couleur orange.

Cœur: Moyen à gros en proportion à l'écorce.

Texture: Belle, croquante, tendre.

Adaptation.—Convient très bien pour le forçage.



CORNE ÉCARLATE

CORNE ÉCARLATE (SCARLET HORN)

Synonymes.—Corne courte ou Corne écarlate hâtive; Corne écarlate hâtive ou Corne de Hollande, Corne de Hollande écarlate hâtive, Corne de Hollande tronquée, Corne écarlate ou Corne Courte hâtive, Ecarlate courte hâtive, Ecarlate hâtive ou Corne Courte, Corne écarlate hâtive.

Plante.—Pousse: moyenne à petite.

Dimension des feuilles: Moyennes à petites, très fines.

Couleur du feuillage: Clair ou pâle, sans ombres.

Col: Petit et court.

Habitude: Pousse très profondément dans le sol; il n'y a qu'une petite partie du sommet qui se montre au-dessus du sol.

Racine.—Forme: Racine en souche, s'amincissant à partir de l'épaule jusqu'à la base, à complet développement; longueur $3\frac{3}{8}$ à $3\frac{1}{2}$ pouces x $1\frac{1}{4}$ pouce à l'épaule, et 1 à $1\frac{1}{2}$ pouce d'épaisseur à l'apex. Lorsqu'elles sont petites, les racines ne montrent pas l'extrémité tronquée, mais elles sont très pointues.

Racines: Une petite racine pivotante se prolonge à partir de l'apex tronqué.

Collet: Légèrement déprimé autour du col, très lisse et symétrique.

Lenticelles: Non saillantes, donnant à la surface de la racine une apparence lisse.

Couleur: Orange riche sur la surface, s'éclaircissant vers le centre de la racine.

Cœur: Moyen à petit, en proportion de l'épaisseur de l'écorce.

Texture: Croquante, tendre, sucrée et juteuse, lorsqu'elles sont petites et bonnes à manger.

Adaptation.—Bien adaptée pour les premières semilles en plein air.



CŒUR DE BŒUF (GUÉRANDE)

CŒUR DE BŒUF (GUÉRANDE) (OXHEART)

Synonymes.—Cœur de bœuf ou Demi-longue de Guérande, Cœur de bœuf hâtif ou Guérande, Guérande hâtive ou Cœur de bœuf, Norfolk Gem, Gem ou Gem hâtif, Guérande ou Cœur de bœuf, Guérande.

Plante.—Pousse: Moyenne à grosse.

Dimension des feuilles: Moyennes à grosses, grossièrement divisées.

Couleur du feuillage: Vert moyen à vert clair.

Col: Gros à moyen s'effilant vers le haut.

Habitude: Pousse à une profondeur uniforme dans le sol, une bonne partie du collet se montre au-dessus du sol.

Racine.—Forme: Presque globuleuse lorsqu'elle est complètement développée, mais très pointue avant la maturité. La longueur de la racine à partir du collet jusqu'à l'apex varie entre $4\frac{1}{2}$ et 5 pouces; largeur, $3\frac{1}{2}$ à 4 pouces au collet, et 2 à $2\frac{1}{2}$ pouces à l'apex tronqué.

Racines: Une seule racine en forme de queue de rat se prolonge à l'apex.

Collet: Modérément à très creusé, grossier.

Lenticelles: Grosses, modérément nombreuses, donnant un aspect quelque peu rugueux à la surface des racines entièrement développées.

Couleur: Extérieur de la racine, orange vif, devenant plus clair vers le cœur.

Cœur: Moyen à gros, bien défini.

Texture: Moyenne à fine.

Adaptation.—Peut être employée pour récolte maraîchère ou pour récolte générale.



CHANTENAY

*CHANTENAY

Synonymes.—Modèle; Chantenay demi-longue; Chantenay écarlate demi-longue; Chantenay ou Modèle; Chantenay hâtive; Chantenay hâtive ou Modèle; Chantenay écarlate demi-longue hâtive; Chantenay demi-longue à racine-souche; Chantenay à racine-souche; Chantenay améliorée; Chantenay demi-longue hâtive; Chantenay favorite d'exposition.

Plante.—Pousse: Moyenne à forte.

Dimension des feuilles: Moyennes, modérément fines.

Couleur du feuillage: vert clair, sans ombres.

Col: Moyen à petit, court.

Habitude: Pousse à une profondeur uniforme dans le sol; il n'y a que le bord du collet qui se voit.

Racine.—Forme: A épaule large, s'effilant légèrement en une souche brusquement arrondie. Longueur $4\frac{3}{4}$ à $5\frac{1}{2}$ pouces; largeur au collet 2 à $2\frac{1}{2}$ pouces; largeur à l'apex ou là où la racine s'arrondit, 1 à $1\frac{1}{2}$ pouce.

Racine: Une racine en forme de queue de rat se prolongeant à partir de l'apex.

Collet: Légèrement creusé à épaule bien arrondie.

Lenticelles: Peu profondes, petites, donnant une apparence lisse à la surface de la racine.

Couleur: Beau rouge-orange à l'extérieur, prenant une couleur plus claire vers le cœur.

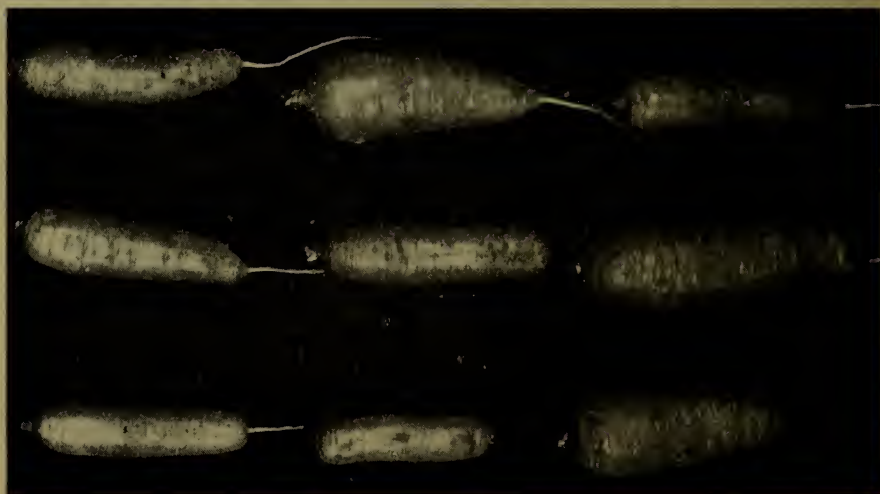
Cœur: Moyen, gros, très prononcé ou bien défini.

Texture: Modérément fine, croquante, tendre, sucrée.

Adaptation.—Peut être employée pour le jardin de la maison ou le jardin maraîcher; très bonne pour une récolte générale ou de grande culture.



NANTAISE



NANTAISE

Synonymes.—Nantaise demi-longue écarlate à racine-souche; Nantaise demi-longue; Nantaise demi-longue à racine-souche; Nantaise demi-longue écarlate; espèce Nantaise demi-longue à racine-souche; Nantaise à racine-souche; Nantaise demi-longue hâtive; Nantaise demi-longue sans cœur; Nantaise améliorée; Nantaise hâtive; Sans Cœur.

Plante.—Pousse: A pousse modérément bonne.

Dimension des feuilles: Moyennes à petites, très finement divisées.

Couleur du feuillage: Clair sans ombres.

Col: Petit, fin, court.

Mode de végétation: En général les racines poussent bien dans la terre; il n'y a qu'une petite partie du collet et de l'épaule qui se montre au-dessus du sol.

Racine.—Forme: Cylindrique, portant sa grosseur uniformément à partir du collet jusqu'à l'apex, très obtuse; demi-longue.

Longueur $5\frac{1}{2}$ à 6 pouces: largeur $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ pouce. L'apex se termine brusquement.

Racines: Une racine pivotante, très fine, se prolongeant à partir de l'apex, quelques fines radicelles latérales sur les côtés constituent le système total de racines.

Collet: Légèrement creusé autour du col, épaule allant légèrement en s'aminçant.

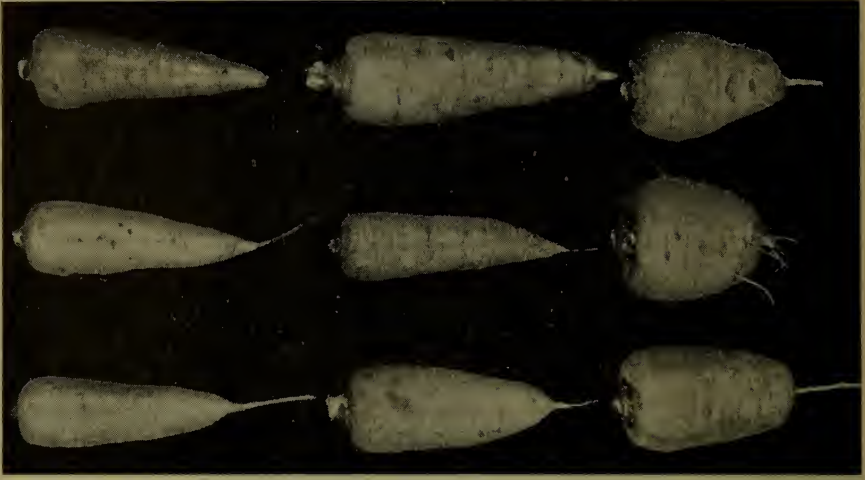
Lenticelles: Presque inaperçues, donnant à la surface de la racine une apparence très lisse.

Couleur: Orange riche, prenant un beau jaune au cœur.

Cœur: Très petit, donnant une bonne épaisseur d'écorce au cœur.

Texture: Croquante, fine, tendre, excellente qualité.

Adaptation—Mieux adaptée pour le jardin de la maison, mais peut aussi être employée pour le marché.



DEMI-LONGUE DE DANVERS

DEMI-LONGUE DE DANVERS (DANVERS HALF LONG)

Synonymes—Danvers; Orange demi-longue de Danvers; Demi-longue Danvers Sélectionnée de Henderson; Demi-longue de Danvers; Intermédiaire de Danvers; Demi-longue de Danvers Améliorée; Maraîchère; Danvers demi-longue; Ecarlate demi-longue de Danvers; Demi-longue Améliorée de Danvers; Primée de Danvers; Orange de Danvers; Sélectionnée de Danvers; Danvers d'Exposition; Danvers Améliorée; Vaughan Sélectionnée de Danvers; Demi-longue à racine obtuse.

Plante—Pousse: Beaucoup plus vigoureuse que celle de la Chantenay.

Dimension des feuilles: Moyennement grosses, et moyennement à finement divisées.

Couleur: Moyennement clair à clair.

Col: Moyen à petit, court ou abrupt.

Habitude: Pousse très profondément dans le sol; il n'y a qu'une petite partie du collet qui sort au-dessus du sol.

Racine—Forme: Demi-obtuse, ou semi-pointue, allant en s'effilant rapidement à partir de l'épaule vers l'apex, et se terminant en une pointe légèrement obtuse. Longueur 7 à 7½ pouces à partir du collet jusqu'à l'apex; largeur à l'épaule 2 à 2½ pouces et $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre près de l'apex, là où la racine commence à s'effiler rapidement en pointe.

Racines: Une seule queue de rat courte, se prolongeant à partir de l'apex, avec quelques verticelles ou radicelles fines sortant des côtés.

Collet: Plein à aplati.

Lenticelles: Distinctes, donnant à la surface de la racine une apparence modérément lisse.

Couleur: Orange, s'éclaircissant rapidement pour devenir jaune pâle au cœur.

Cœur: Très distinct et gros, en proportion de l'écorce.

Texture: Fine et croquante chez la jeune racine, de qualité moyenne lorsqu'elle est entièrement développée.

Adaptation—Bien adaptée pour la maison, le jardin maraîcher et la récolte générale de grande culture.



INTERMÉDIAIRE DE JAMES (ÉCARLATE)

INTERMÉDIAIRE DE JAMES (ÉCARLATE)

Synonymes—Rouge Intermédiaire, (Sutton), Intermédiaire de Henderson; Ecarlate Intermédiaire de James, Intermédiaire de Sutton; Ecarlate Intermédiaire; Rouge Intermédiaire (Shumways); Rouge Intermédiaire de Sutton, Demi-longue intermédiaire.

Plante—Pousse: Forte, vigoureuse, grosse.

Dimension des feuilles: Moyennes à grosses, finement divisées.

Couleur du feuillage: Moyennement clair à clair, sans ombres.

Col: De grosseur moyenne, porté à être court.

Habitude: S'enracinant très profondément; on ne voit que le bord du collet au-dessus du sol.

Racine—Forme: Longue, pointue, allant en s'amincissant en une ligne droite à partir de l'épaule jusqu'à l'apex, se terminant en une pointe. La longueur varie entre $7\frac{1}{2}$ à 8 pouces: largeur, $1\frac{1}{2}$ à $1\frac{3}{4}$ pouce à l'épaule.

Racines: Une longue racine pivotante s'étendant à partir de la pointe allongée.

Collet: Très plein.

Lenticelles: De grosseur moyenne mais non saillantes. Surface très lisse.

Couleur: L'extérieur est un écarlate-orange vif s'éclaircissant vers le cœur

Le cœur manque de couleur.

Cœur: Très nettement défini, de grosseur moyenne à forte.

Texture: Portée à être grossière, pas très bonne comme carotte de table.

Adaptation—Cette variété est très bonne pour l'exposition à cause de ses racines pivotantes extrêmement longues et de son aspect attrayant; elle est bonne également comme récolte principale.

APPENDICE

RÈGLEMENTS GOUVERNANT LA PRODUCTION DE SEMENCE DE FONDATION, DE SEMENCE DE SOUCHE D'ÉLITE ET DE SEMENCE ENREGISTRÉE

A. PLANTES AUTO-FÉCONDÉES

(Comprenant les fèves et les pois de jardin)

Adoptés par le comité spécial des légumes sous l'A.C.P.S.

1. La "Semence de fondation" est la progéniture établie d'une espèce qui s'est montrée, à l'inspection, d'un type uniforme et d'un mérite supérieur et qui provient d'une plante, ou dans certains cas spéciaux, de plusieurs plantes d'origine enregistrée en possession du sélectionneur original, ou de la station, ou de leurs successeurs légaux.

(a) Pour que la semence de fondation puisse être enregistrée comme telle par l'Association canadienne des producteurs de semence, il faut qu'il ait été démontré par l'inspection que cette semence est d'un type uniforme et d'un mérite supérieur.

(b) Il doit y avoir un pourcentage modèle d'uniformité pour chaque espèce de légume.

(c) L'étendue en stock de fondation d'une même espèce, produite par un producteur ou par une station, est limitée à un quart d'acre.

(d) Immédiatement après que la semence de fondation sort des mains du sélectionneur original, elle devient de la semence souche d'élite.

2. La "Semence Souche d'Elite" est la progéniture multipliée de la semence de fondation, ou subséquemment de la semence souche d'élite lorsqu'elle est enregistrée par l'Association canadienne des producteurs de semence.

(a) Avant que la semence souche d'élite puisse être enregistrée comme telle par l'A.C.P.S, il faut qu'il ait été démontré par l'inspection que cette semence est d'un type uniforme et d'un mérite supérieur.

(b) Cette inspection comprend deux examens de la récolte sur pied aux intervalles nécessaires.

(c) Pour être reconnus dans une inspection officielle pour la semence souche d'élite, les pois de jardin et les fèves doivent être plantés à une distance d'au moins 5 verges des plantes de la même variété ou de la même espèce.

(d) La semence doit être plantée de façon à permettre un nettoyage ou une expurgation parfaits, avec allées adéquates au moins tous les quatre pieds.

(e) L'étendue de semence souche d'élite d'une même espèce, produite par un producteur ou une station, est limitée à cinq acres.

3. La "Semence enregistrée" est la progéniture multipliée de la semence souche d'élite, ou subséquemment de la semence enregistrée A, qui n'en est pas à la quatrième génération.

(a) Dans tous les cas, pour que cette multiplication puisse être reconnue comme semence enregistrée, il faut qu'elle ait été examinée et approuvée par des inspecteurs autorisés, et qu'elle remplisse les conditions posées dans la Loi des Semences.

(b) Pour être reconnue dans une inspection officielle, la semence enregistrée doit être plantée à au moins 5 verges de distance des plantes de la même variété ou de la même espèce.

(c) Lorsque la semence enregistrée a complété sa quatrième génération, le producteur qui désire produire de la semence enregistrée A doit se procurer, pour la fondation, de préférence de la semence souche d'élite ou de la semence enregistrée A d'une génération plus jeune.

(d) La semence enregistrée B ne peut être employée pour la production de semence enregistrée.

B. PLANTES FÉCONDÉES LIBREMENT

(Récoltes comprises: maïs sucré, chou, chou frisé, chou-rave, chou de Bruxelles, brocoli, chou-fleur, moutarde, oignons et poireaux, céleri, concombres, melons, citrouilles, courges, persil, chicorée, endive—les laitue, tomates, piments et aubergines qui ne se croisent que légèrement—et les dioïques, épinards et asperges.)

Adoptés par le comité spécial des légumes sous l'A.C.P.S.

1. La "Semence de fondation" est la progéniture distincte d'une espèce qui a été trouvée à l'inspection d'un type uniforme et d'un mérite supérieur, et qui est produite d'une plante ou, dans des cas spéciaux, de plusieurs plantes d'origine notée, en possession du sélectionneur original, de la station ou de leurs successeurs légumes.

(a) Avant que la semence de fondation puisse être enregistrée comme telle par l'Association canadienne des producteurs de semence, il faut que l'inspection ait démontré qu'elle est d'un type uniforme et d'un mérite supérieur.

(b) Il doit y avoir un pourcentage modèle d'uniformité pour chaque espèce de légume.

(c) L'étendue en semence de fondation d'une même espèce, produite par un producteur ou une station, est limitée à un quart d'acre.

(d) Immédiatement après que la semence de fondation sort des mains du sélectionneur original, elle devient de la semence souche d'élite.

2. La "Semence souche d'élite" est la progéniture multipliée de la "Semence d'élite" ou subséquemment de la semence souche d'élite lorsqu'elle est enregistrée par l'A.C.P.S.

(a) Avant que la semence souche d'élite puisse être enregistrée par l'A.C.P.S., il faut que l'inspection ait démontré qu'elle est d'un type uniforme et d'un mérite supérieur.

(b) Cette inspection officielle comprend un ou plusieurs examens de la récolte aux intervalles nécessaires.

(c) Sauf dans le cas de la même espèce identique, la semence souche d'élite, pour être reconnue par l'inspection officielle, doit être plantée à distance suffisante des plantes de la même variété ou de la même espèce. A moins qu'elle soit protégée d'autre façon, c'est-à-dire par des bois, des vergers ou d'autres moyens utiles d'isolement, on devrait laisser une distance d'environ un demi-mille entre les différentes espèces, sauf en ce qui concerne les laitue, tomates, piment et aubergine, que l'on peut cultiver à 25 verges d'espacement entre les différentes espèces.

(d) La semence et les plantes doivent être plantées en rangées, à distance suffisante entre les plantes individuelles pour que l'on puisse les expurger et les inspecter.

(e) Les espèces qui ont déjà été enregistrées peuvent être employées pour la production de semence souche d'élite, à condition que les règlements pour la culture et l'inspection de cette semence aient été observés.

(f) La semence souche qui a été officiellement reconnue par l'A.C.P.S. peut être employée pour la production de "semence B enregistrée" jusqu'à ce que l'on ait produit de la semence souche d'élite reconnue de la variété ou de l'espèce en question.

(g) L'étendue en semence souche d'élite d'une même espèce, produite par un producteur ou une station, est limitée à cinq acres.

3. La "Semence enregistrée" est la progéniture multipliée de la semence souche d'élite, soit qu'on l'obtienne d'un producteur de semence souche d'élite ou qu'elle soit produite par le producteur de semence enregistrée, pourvu que

les conditions spécifiées ci-dessus, touchant la production de semence souche d'élite, aient été remplies.

(a) La "Semence A enregistrée" peut être employée comme fondation pour la semence B enregistrée, mais la semence A enregistrée ne peut être produite que de semence souche d'élite.

(b) Dans tous les cas, cette multiplication, pour être reconnue comme semence enregistrée, doit être examinée et approuvée par des inspecteurs autorisés, et doit remplir les conditions posées dans la Loi des semences.

(c) Cette inspection officielle comprend un ou plusieurs examens de la récolte en question aux intervalles nécessaires.

(d) A l'exception de la laitue, des tomates, des piments et des aubergines, qui peuvent être cultivés pour la semence à une distance de 10 verges des plantes de la même variété ou espèce, aucune semence enregistrée de cette catégorie, pour être reconnue dans une inspection officielle, ne peut être plantée à moins d'un quart de mille de distance des plants de la même variété ou espèce, à moins qu'elle ne soit protégée par un isolement suffisant.

(e) A l'exception de ces espèces auxquelles l'enregistrement a déjà été accordé, la semence enregistrée qui a été produite de semence souche approuvée en bloc ne sera pas classée dans une catégorie supérieure à B enregistrée.

IMPORTATIONS PAR PAYS DE GRAINE DE BETTERAVES, DE BETTERAVES FOURRAGÈRES ET DE CAROTTES ENTRÉES POUR EMPLOI AU CANADA PENDANT LES ANNÉES FISCALES FINISSANT EN MARS, 1922 À 1926

Graine et pays	1922		1923		1924		1925		1926	
	Liv.	Valeur \$	Liv.	Valeur \$	Liv.	Valeur \$	Liv.	Valeur \$	Liv.	Valeur \$
<i>Graine de betterave et de betterave fourragère—</i>										
Royaume-Uni.....	65,558	8,879	51,071	8,117	101,227	11,478	100,851	10,858	184,651	19,658
Danemark.....	326,456	54,249	1,115	269	1,075	276	66,229	6,783	223,008	26,338
France.....	47,074	6,333	96,556	15,088	117,670	15,908	101,791	16,290	53,937	8,309
Allemagne.....			242,000	132,000	269,292	27,701	585,075	59,204	455,166	52,073
Japon.....	60	17	67	64						
Pays-Bas.....	110,877	20,094	560	71	4,825	629	6,505	1,066	63,887	7,121
Pologne.....					36,300	3,795			71,660	7,920
Suède.....									92	33
Etats-Unis.....	116,965	26,958	50,265	14,021	76,989	16,949	234,887	36,826	176,619	31,779
Totaux.....	666,990	116,530	441,634	169,630	607,378	76,736	1,095,338	131,027	1,229,020	153,231
<i>Graine de carotte—</i>										
Royaume-Uni.....	5,321	1,543	3,381	1,424	11,373	3,504	9,963	3,048	10,805	3,877
Danemark.....	365	93	70	33	2	3	35	11		
France.....	12,189	2,633	10,276	3,030	18,418	5,134	6,580	2,191	5,285	2,071
Pays-Bas.....	10	2	45	9	750	189	1,690	451	1,345	409
Etats-Unis.....	29,765	8,519	28,822	6,330	28,705	7,239	17,971	6,463	37,707	11,277
Totaux.....	47,650	12,790	43,094	10,826	52,248	16,069	36,244	12,164	55,142	17,634

NOTE.—Ce tableau a été fourni par le Ministère des Douanes et de l'Accise, Ottawa.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES VARIÉTÉS ET DES NOMS SYNONYMES

(Tous les synonymes sont en italique)

BETTERAVES

	PAGE		PAGE
<i>Améliorée de Crosby</i>	9	<i>Hâtive grosse égyptienne</i>	7
<i>Demi-longue perfection</i>	15	<i>Hâtive plate égyptienne</i>	7
<i>Demi-longue perfectionnée</i>	15	<i>Longue lisse</i>	17
<i>Demi-longue rouge sang</i>	15	<i>Longue lisse sang foncé</i>	17
<i>Demi-longue sang foncé de Strasbourg</i> ..	15	<i>Nouveau Globe cramoisi</i>	13
<i>Demi-longue sang foncé maraîchère</i>	15	<i>Nouvelle demi-longue</i>	15
<i>Détroit</i>	11	<i>Philadelphie</i>	15
<i>Egyptienne</i>	7	<i>Plate extra hâtive égyptienne</i>	7
<i>Egyptienne améliorée de Crosby</i>	9	<i>Rochester</i>	13
<i>Egyptienne de Crosby</i>	9	<i>Rouge foncée de Détroit</i>	11
<i>Egyptienne de Crosby, espèce améliorée de Gregory</i>	9	<i>Rouge foncée égyptienne</i>	7
<i>Egyptienne de Crosby, espèce Arlington</i> ..	9	<i>Rouge foncée égyptienne extra hâtive</i> ...	7
<i>Egyptienne extra hâtive améliorée de Crosby</i>	9	<i>Rouge foncée longue lisse</i>	17
<i>Egyptienne hâtive de Crosby</i>	9	<i>Rouge foncée navet égyptienne</i>	7
<i>Egyptienne extra hâtive</i>	7	<i>Rouge foncée plate égyptienne extra hâtive</i>	7
<i>Egyptienne navet</i>	7	<i>Rouge longue améliorée</i>	17
<i>Extra hâtive égyptienne</i>	7	<i>Rouge sang longue</i>	17
<i>Extra hâtive égyptienne rouge navet</i>	7	<i>Rouge sang longue foncée</i>	17
<i>Extra hâtive plate égyptienne</i>	7	<i>Rouge sang longue lisse</i>	17
<i>Globe amélioré</i>	13	<i>Sang demi-longue</i>	15
<i>Globe cramoisi</i>	13	<i>Sang foncé longue</i>	17
<i>Globe cramoisi améliorée</i>	13	<i>Sang foncé extra longue améliorée</i>	17
<i>Globe cramoisi foncé</i>	13	<i>Sang longue</i>	17
<i>Globe cramoisi hâtif</i>	13	<i>Sang longue lisse</i>	17
<i>Hâtive améliorée égyptienne</i>	7	<i>Sang longue rouge</i>	17
<i>Hâtive de Crosby</i>	9	<i>Sang tardive</i>	17

CAROTTES

<i>Boule dorée à forcer</i>	19	<i>Corne française à forcer</i>	19
<i>Boule dorée hâtive</i>	19	<i>Danvers</i>	29
<i>Chantenay</i>	25	<i>Danvers améliorée</i>	29
<i>Chantenay améliorée</i>	25	<i>Danvers demi-longue</i>	29
<i>Chantenay à racine-souche</i>	25	<i>Danvers d'exposition</i>	29
<i>Chantenay demi-longue</i>	25	<i>Demi-longue améliorée de Danvers</i>	29
<i>Chantenay demi-longue à racine-souche</i> ..	25	<i>Demi-longue à racine obtuse</i>	29
<i>Chantenay demi-longue hâtive</i>	25	<i>Demi-longue de Danvers</i>	29
<i>Chantenay écarlate demi-longue</i>	25	<i>Demi-longue de Guérande</i>	23
<i>Chantenay écarlate demi-longue hâtive</i> ..	25	<i>Demi-longue de Danvers améliorée</i>	29
<i>Chantenay favorite d'exposition</i>	25	<i>Demi-longue de Danvers sélectionnée de Henderson</i>	29
<i>Chantenay hâtive</i>	25	<i>Demi-longue intermédiaire</i>	31
<i>Cœur de bœuf</i>	23	<i>Ecarlate</i>	31
<i>Cœur de bœuf hâtif</i>	23	<i>Ecarlate courte hâtive</i>	21
<i>Corne courte</i>	19	<i>Ecarlate demi-longue de Danvers</i>	29
<i>Corne courte écarlate très hâtive</i>	19	<i>Ecarlate hâtive</i>	21
<i>Corne courte française hâtive</i>	19	<i>Ecarlate intermédiaire</i>	31
<i>Corne courte hâtive</i>	21	<i>Ecarlate intermédiaire de James</i>	31
<i>Corne courte hâtive écarlate</i>	19	<i>Ecarlate très hâtive à forcer</i>	19
<i>Corne courte plus hâtive</i>	19	<i>Ecarlate très hâtive française à forcer</i> ...	19
<i>Corne courte très hâtive</i>	19	<i>Française à forcer</i>	19
<i>Corne de Hollande</i>	21	<i>Française à forcer hâtive</i>	19
<i>Corne de Hollande écarlate hâtive</i>	21	<i>Gem</i>	23
<i>Corne de Hollande tronquée</i>	21	<i>Gem hâtif</i>	23
<i>Corne écarlate</i>	21	<i>Guérande</i>	23
<i>Corne écarlate hâtive</i>	21	<i>Guérande hâtive</i>	23
<i>Corne écarlate française hâtive</i>	19		
<i>Corne française</i>	19		

CAROTTES—*Fin*

	PAGE		PAGE
<i>Intermédiaire de Danvers</i>	29	<i>Nantaise demi-longue hâtive</i>	27
<i>Intermédiaire de James</i>	31	<i>Nantaise demi-longue sans cœur</i>	27
<i>Intermédiaire de Henderson</i>	31	<i>Nantaise hâtive</i>	27
<i>Intermédiaire de Sutton</i>	31	<i>Orange de Danvers</i>	29
<i>Maréchère</i>	29	<i>Orange demi-longue de Danvers</i>	29
<i>Modèle</i>	25	<i>Plus hâtive française à forcer</i>	19
<i>Nantaise</i>	27	<i>Primée de Danvers</i>	29
<i>Nantaise à racine-souche</i>	27	<i>Rouge intermédiaire</i>	31
<i>Nantaise demi-longue</i>	27	<i>Rouge intermédiaire (Shumways)</i>	31
<i>Nantaise demi-longue à racine-souche</i> ...	27	<i>Rouge intermédiaire de Sutton</i>	31
<i>Nantaise demi-longue écarlate</i>	27	<i>Sans cœur</i>	27
<i>Nantaise demi-longue écarlate à racine-souche</i>	27	<i>Sélectionnée de Danvers</i>	29
		<i>Vaughan sélectionnée de Danvers</i>	29

